

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00069 Numéro SIREN : 775 692 395 Nom ou dénomination : D.E.C. SAS - DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2018 sous le numéro de dépôt 2726

DEC

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros

Chemin des Roses

41170 CORMENON

775 692 395 RCS BLOIS

**TEXTE DES DECISIONS PROPOSEES
A L'ASSOCIE UNIQUE
(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

PREMIERE DECISION :

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 20.794 euros.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 1 047 640,38 euros de la manière suivante :

Dividendes	600.000,00 €
Autres réserves	447.640,38 €
BENEFICE NET	1.047.640,38 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1^{er} juillet 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 600.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

630.000 euros non éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

600.000 euros non éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

562.000 euros non éligibles à l'abattement de 40 %



TROISIEME DECISION :

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associée unique approuve la convention intervenue(s) au cours de l'exercice écoulé entre la Société et sa Présidente non associée savoir :

- Convention de prêt de main d'œuvre par la SAS DEC à la SAS SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

QUATRIEME DECISION :

Les mandats de la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEAS, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'associée unique décide de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME DECISION :

Le Président rappelle à l'associée unique qu'aux termes des dispositions de la loi sur l'Epargne salariale du 19 février 2001 codifiées notamment sous l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, toute société a l'obligation, tous les 3 ans, de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de lui proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée au personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées si ce dernier détient moins de 3 % de son capital social.

En conséquence, pour satisfaire à ces obligations légales et bien que non favorable à l'adoption d'une telle résolution, le Président propose à l'associée unique :

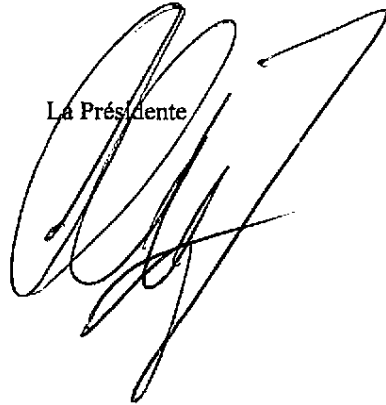
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour du vote favorable de cette proposition de délégation, la compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois d'un montant maximal de 1 % du capital actuel, par l'émission d'actions nouvelles de la société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes,
- de lui donner tous pouvoirs à l'effet :
 - de mettre en œuvre la présente délégation, décider et réaliser l'augmentation de capital conformément à la présente proposition, fixer le montant définitif de la ou desdites augmentations, d'en arrêter les dates, de fixer le prix d'émission des actions nouvelles selon les modalités des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés au profit des salariés de la société, fixer la liste des bénéficiaires et les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, fixer le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, de déterminer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, de déterminer le mode de libération de leurs souscriptions ;
 - d'établir le rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération prévu aux articles L. 225-129-5 et L. 225-138 du Code de commerce ;
 - de mettre en place éventuellement, et s'il le juge opportun, un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la société ;



- plus généralement, de fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, de constater si besoin la réalisation définitive de la ou des augmentations du capital social, procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

Le prix de souscription des actions sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail et ne pourra pas être inférieur à la valeur nominale ou au prix d'émission retenu lors de la dernière augmentation de capital effectuée.

La Présidente

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A small, stylized handwritten mark or signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Chemin des ROSES 41170 CORMENON

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122016		N-1 31122015			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	167 572	AG	165 640	1 932	4 184		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	383 026	AO	293 589	89 437	91 034		
		Constructions	AP	5 129 297	AQ	3 012 145	2 117 152	2 327 418		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 103 993	AS	7 311 796	1 792 197	1 869 690		
		Autres immobilisations corporelles	AT	573 039	AU	465 153	107 886	125 917		
		Immobilisations en cours	AV	427 728	AW		427 728	267 865		
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	475	BI		475	475		
	TOTAL (II)			BJ	15 785 131	BK	11 248 323	4 536 807	4 686 582	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	871 116	BM		871 116	794 484		
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP	30 819	BQ		30 819	17 977		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 684 350	BY	68 792	2 615 558	2 439 513		
		Autres créances (3)	BZ	7 739 046	CA		7 739 046	7 905 734		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	20 502	CG		20 502	27 320			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 815	CI		17 815	16 621			
	TOTAL (III)	CJ	11 363 648	CK	68 792	11 294 857	11 201 629			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	27 148 779	IA	11 317 115	15 831 664	15 888 211			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an			CR	
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :			Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>D.E.C. SAS</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>500 000</u>)		DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	10 476 827	9 914 401
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 047 840	1 124 427
	Subventions d'investissement		DJ	115 983	71 000
	Provisions réglementées *		DK	39 085	164 313
	TOTAL (I)		DL	12 229 535	11 824 140
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	220 783	157 495
	Provisions pour charges		DQ	647 304	935 756
	TOTAL (III)		DR	868 088	1 093 251
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	250 211	342 968
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 080 088	1 162 878
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 276 660	1 275 840
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	9 980	58 683
	Autres dettes		EA	117 103	130 451
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	2 734 041	2 970 820	
Ecart de conversion passif*		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	15 831 664	15 888 211	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	5 269	5 269
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 575 094	2 721 229
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	120	450	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 416	FB		FC	8 416	14 182
	Production vendue { biens * services *	FD	14 011	FE	1 480	FF	15 491	20 710
		FG	11 321 321	FH	391 614	FI	11 712 936	11 336 287
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 343 748	FK	393 095	FL	11 736 843	11 371 178
	Production stockée*				FM	12 842	10 274	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	54 064	42 568	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	228 163	269 281	
	Autres produits (1) (11)				FQ	529	5 340	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 032 442
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	3 201	2 037	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 485 620	1 288 686	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(76 652)	(41 906)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	4 038 508	3 677 036	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	398 379	394 745	
	Salaires et traitements*				FY	2 900 434	2 842 944	
	Charges sociales (10)				FZ	852 815	856 914	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	686 873	853 144		
			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	8 864	5 626		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	216 209	156 972		
	Autres charges (12)		GE	60 188	6 509			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 574 440
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 458 002	1 655 934
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	49 431	49 262	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	49 431	49 262	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	16 343	24 319	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	16 343	24 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33 088	24 943
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 491 090	1 680 877

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

P

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	105 639	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 444	6 445
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	413 680	377 237
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	525 764	383 686
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		43
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		43
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	525 764	383 643
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	200 054	190 518	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	769 159	749 575	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 607 636	12 131 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 559 996	11 007 161
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 047 640	1 124 427
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		48 579
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	19 596	27 884
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation

D.E.C. SAS

Cegid Group

f

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **D. E. C. SAS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	161 242	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG	383 026	KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ	2 974 089	KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM	479 169	KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	1 636 724	KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	8 808 066	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	317 685	KW		KX
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	236 198	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH	267 865	LI		LJ
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	15 102 823	LO		LP	708 514
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés	1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T	475	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	475	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	15 264 540	ØH		ØJ	714 844

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	167 572	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	383 026	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	2 974 089	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	479 169	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	15 245	MH	1 676 039	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 263	MK	9 103 993	ML
		Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	325 785	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	247 254	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY	177 745	MZ		NA	427 728	NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY	177 745	NG	16 508	NH	15 617 083	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	475	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	475	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	177 745	ØK	16 508	ØL	15 785 131	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>D.E.C. SAS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	157 058	PF	8 582	PG		PH	165 640	
Terrains			PI	291 993	PJ	1 596	PK		PL	293 589	
Constructions	Sur sol propre		PM	1 457 007	PN	145 287	PO		PQ	1 602 293	
	Sur sol d'autrui		PR	255 622	PS	23 952	PT		PU	279 574	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	1 049 935	PW	95 587	PX	15 245	PY	1 130 277	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 938 376	QA	374 683	QB	1 263	QC	7 311 796	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	227 821	QE	19 860	QF		QG	247 682	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	200 145	QM	17 326	QN		QO	217 472	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	10 420 899	QV	678 292	QW	16 508	QX	11 082 683	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	10 577 958	ØP	686 873	ØQ	16 508	ØR	11 248 323	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	125 228	T8	T9	(125 228)		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	125 228	X7	X8	(125 228)		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	125 228	NU	NV	(125 228)		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	125 228	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(125 228)
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise D.E.C. SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X 164 313	TM	TN 125 228	TO 39 085	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z 164 313	TS	TT 125 228	TU 39 085	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B 936 756	5C	5D 288 452	5E 647 304	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 157 495	5W 216 209	5X 152 921	5Y 220 783	
	TOTAL II	5Z 1 093 251	TV 216 209	TW 441 373	TX 868 088	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T 115 574	6U 8 864	6V 55 647	6W 68 792	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B 115 574	TY 8 864	TZ 55 647	UA 68 792	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 1 373 138	UB 225 073	UC 622 248	UD 975 964	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 225 073	UF 208 567			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK 413 680			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation

D.E.C. SAS

[illegible]

8

N° 2056

D.E.C. SAS

[illegible]

f

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	475	UV	475	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	82 162		82 162						
	Autres créances clients	UX	2 602 188		2 602 188						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement consignée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	66		66						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	163		163						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	134 889		134 889					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	152 965		152 965					
	Groupe et associés (2)	VC	7 233 933		7 233 933						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	217 029		217 029						
	Charges constatées d'avance	VS	17 815		17 815						
	TOTAUX		VT	10 441 687	VU	10 441 687	VV				
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	120		120						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	250 091		91 143		147 716		11 231		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 080 088		1 080 088						
Personnel et comptes rattachés		8C	475 899		475 899						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	251 265		251 265						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	530 989		530 989						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 508		18 508						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 980		9 980						
Groupe et associés (2)		VI	19 883		19 883						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	97 219		97 219						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 734 041	VZ	2 575 094		147 716		11 231		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	92 194	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB				
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		25 771				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		493 614		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW				
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		493 614				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7		
	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL		769 159		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
											I8				
											ZN				
											WN				
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												865 357			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
										SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3	
TOTAL I												WR			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV				
											WH				
											WP				
											WW				
											XB				
											I6				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation										2A					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY		
	Majoration d'amortissement*												XD		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5				
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)												PC			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé										X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		2 306 887	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL		XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN		2 306 887	
												XO			

N° 2058-A

D.E.C. SAS

[illegible]

④

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	281 159	ZW 253 710
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E 288 452
	9F		9G
PROVISION POUR IMPOT	9H		9J
Charges à payer			
	9K	212 455	9L 203 079
	9M		9N
EFFORT CONSTRUCTION	9P		9R
PARTICIPATION	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	493 614	YO 745 241
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B

Désignation

D.E.C. SAS

Provisions pour dépréciation

[illegible]

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B

Désignation

D.E.C. SAS

Charges à payer[illegible]

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS										Néant ☐							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 124 427		- Autres réserves	ZD		562 427									
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		562 000									
					Autres répartitions	ZF											
	TOTAL I	0F	1 124 427		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG											
TOTAL II										ZH	1 124 427						
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																	
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
										Exercice N :	Exercice N - 1 :						
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ												
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR												
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	38 145		38 175									
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	187 108		XQ	192 080		199 745									
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	982 788		845 443									
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	460 664		458 266									
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV												
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	2 364 831		2 135 407									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	4 038 508		3 677 036									
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				VW	187 199		191 471									
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	211 180		203 274									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	398 379		394 745									
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	2 253 452		2 156 877									
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 109 882		913 919									
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *				0B	2 755 253											
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S												
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0,00 handicapés : 7,00)				YP	104,60		100,20									
	Effectif affecté à l'activité artisanale				RL												
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,25 %		1,25 %									
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP															
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0																
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG												
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 306 887	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL									
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO									
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																
	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4	1	4	1	2	1	3	1	9	0	0	0	3

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	aménagements installations 01121990	15 245		15 245	
	2	matériel laboratoire 31082001	621		621	
	3	matériel laboratoire 05092003	642		642	
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

g

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : D. E. C. SAS Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				5 269	
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				5 269	
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				5 269	

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
414121319 SNC AALBERTS INDUSTRIES FRANCE			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	8 416	
Production vendue – Biens	OB	15 491	
Production vendue – Services	OC	11 712 936	
Production stockée	OD	12 842	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	54 064	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	529	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 360	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	11 808 638
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	3 201	
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 485 620	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(76 652)	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 846 428	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 972	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	60 188	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	5 323 757
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 6 484 881
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	6 484 881
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	52 679 436	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2017

Formulaire obligatoire
(article 58 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

D.E.C. SAS

ADRESSE (voie)

Chemin des ROSES

CODE POSTAL

41170

VILLE

CORMENON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SNC

Dénomination

AALBERTS INDUSTRIES FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

414121319

% de détention

100

Nb de parts ou actions

15 000

Adresse :

N°

3

Voie

RUE LAENNEC

Code Postal

72000

Commune

LE MANS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.O.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE D.E.C. SAS

ADRESSE (voie) Chemin des ROSES

CODE POSTAL 41170

VILLE CORMENON

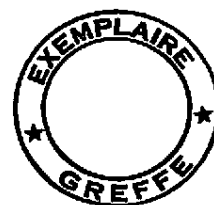
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**D.E.C. SAS -
Dépôts Electrolytiques et Chimiques**

Société par Actions Simplifiée

Chemin des Roses
41170 CORMENON

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

D.E.C. SAS - Dépôts Electrolytiques et Chimiques

Société par Actions Simplifiée

Chemin des Roses
41170 CORMENON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société D.E.C. SAS - DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

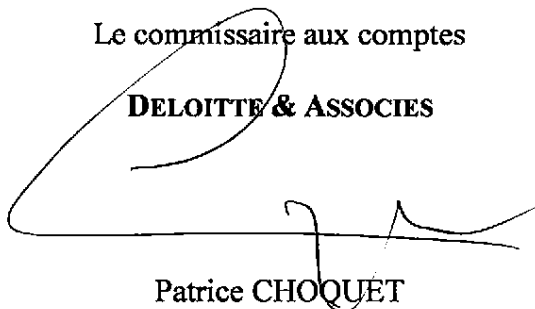
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 14 juin 2017

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise Chemin des ROSES 41170 CORMENON		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 7 5 6 9 2 3 9 5 0 0 0 3 8		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2016	N-1 31/12/2015				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	167 572	165 640	1 932
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	383 026	293 589	89 437
		Constructions	AP	AQ	5 129 297	3 012 145	2 117 152
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 103 993	7 311 796	1 792 197
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	573 039	465 153	107 886
		Immobilisations en cours	AV	AW	427 728		427 728
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	475		475
	TOTAL (II)		BJ	BK	15 785 131	11 248 323	4 536 807
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	871 116		871 116
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	30 819		30 819
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 684 350	68 792	2 615 558
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 739 046		7 739 046
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	20 502		20 502
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 815		17 815
TOTAL (III)		CJ	CK	11 363 648	68 792	11 294 857	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	27 148 779	11 317 115	15 831 664	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise D.E.C. SAS				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)			DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	10 476 827	9 914 401
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 047 640	1 124 427
	Subventions d'investissement			DJ	115 983	71 000
	Provisions réglementées *			DK	39 085	164 313
	TOTAL (I)			DL	12 229 535	11 824 140
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	220 783	157 495
	Provisions pour charges			DQ	647 304	935 756
	TOTAL (III)			DR	868 088	1 093 251
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	250 211	342 968
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 080 088	1 162 878
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 276 660	1 275 840
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	9 980	58 683
	Autres dettes			EA	117 103	130 451
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 734 041	2 970 820	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 831 664	15 888 211	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	5 269
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 575 094
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	120	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : D.E.C. SAS								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 416	FB		FC	8 416	14 182	
	Production vendue { biens * services *	FD	14 011	FE	1 480	FF	15 491	20 710	
		FG	11 321 321	FH	391 614	FI	11 712 936	11 336 287	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 343 748	FK	393 095	FL	11 736 843	11 371 178	
	Production stockée*				FM	12 842	10 274		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	54 064	42 568		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	228 163	269 281		
	Autres produits (1) (11)				FQ	529	5 340		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 032 442	11 698 641
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 201	2 037	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 485 620	1 288 686	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(76 652)	(41 906)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 038 508	3 677 036	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	398 379	394 745	
	Salaires et traitements*					FY	2 900 434	2 842 944	
	Charges sociales (10)					FZ	852 815	856 914	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	686 873	853 144	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	8 864	5 626	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	216 209	156 972		
	Autres charges (12)				GE	60 188	6 509		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 574 440	10 042 707
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 458 002	1 655 934	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	49 431	49 262	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	49 431	49 262	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 343	24 319	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	16 343	24 319	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33 088	24 943	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 491 090	1 680 877	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>D. F. C. SAS</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	105 639	5	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 444	6 445	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	413 680	377 237	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	525 764	383 686	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		43	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		43	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	525 764	383 643	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HI	200 054	190 518	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	769 159	749 575	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 607 636	12 131 588	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	11 559 996	11 007 161	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 047 640	1 124 427	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IJ		48 579
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IK		
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	19 596	27 884
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			A3		
	(13)	obligatoires A9			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1er janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

L'entreprise a identifié des immobilisations décomposables procurant des avantages économiques selon un rythme différent qui sont comptabilisées séparément.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permet pas de couvrir la valeur comptable.

La valeur actuelle a été retenue comme la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O .

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Commentaires spécifiques sur les provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Commentaires spécifiques sur les indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en engagements hors bilan.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Commentaires spécifiques sur le chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitements.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

<i>immobilisations brutes</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	161 242	6 330		167 572
Immobilisations corporelles	15 102 823	530 768	16 508	15 617 083
Immobilisations financières	475			475
TOTAL	15 264 540	537 098	16 508	15 785 130

Le montant total des immobilisations en cours en fin d'exercice s'élève à 427 728 €

<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	157 059	8 582		165 641
Immobilisations corporelles	10 420 899	678 292	16 508	11 082 683
TOTAL	10 577 958	686 873	16 508	11 248 324

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Durée</i>
Conc.brevets.licences.logiciels	167 572	165 640	1 932	de 1 à 3 ans
Terrains	76 932		76 932	Non amort
Agenc.amenag.terrains	306 094	293 589	12 505	de 5 à 20 ans
Batiments	2 974 089	1 602 293	1 371 796	de 10 à 20 ans
Agenc.amenag.constr.bat	1 310 328	789 234	521 094	de 3 à 20 ans
Aai sur sol d'autrui	157 890	157 890		10 ans
Const batiment station	176 971	174 663	2 308	de 5 à 10 ans
Aai labo analyses	30 850	8 490	22 360	10 ans
Constuction sur sol d'autrui	479 169	279 574	199 595	20 ans
Immob mat anti pollution	973 005	971 598	1 407	de 3 à 10 ans
Imm. amen . agenc anti pollution	313 244	313 244		de 3 à 10 ans
Cadmiage.s.vide anti.pol	34 542	34 542		de 5 à 11 ans
Mat.indust.outillage	7 443 578	5 797 170	1 646 407	de 1 à 20 ans
Mat.laboratoire	256 244	133 284	122 960	de 3 à 10 ans
Chaine Valéo P32	19 818	19 818		de 3 à 10 ans
Chaine Valéo P45	39 724	18 715	21 010	10 ans
Outillage industriel	18 268	17 854	413	de 1 à 10 ans
Mat. indust.outil agencements	5 570	5 570		10 ans
Alarmes Protection sécurité	325 785	247 682	78 104	de 3 à 10 ans
Mat.bureau . Informatique	167 722	150 288	17 434	de 1 à 10 ans
Mobilier	79 531	67 183	12 348	de 5 à 10 ans
Immobilisations en cours	427 728		427 728	Non amort
TOTAL	15 784 656	11 248 323	4 536 332	

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Stocks et encours				
Comptes de tiers	115 574	8 864	55 647	68 792
Comptes financiers				
TOTAL	115 574	8 864	55 647	68 792

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif immobilisé	475	475	
Actif circulant et charges d'avance	10 372 420	10 372 420	
TOTAL	10 372 895	10 372 895	

<i>Origine des effets de commerce</i>	<i>Montant</i>
Clients et assimilés	43 251
Autres créances	
TOTAL	43 251

<i>Produits à recevoir</i>	<i>Montant</i>
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	347 016
Disponibilités	12 000
TOTAL	359 016

<i>Charges constatées d'avance</i>
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la repercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur .

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

<i>Mouvements de titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Val Nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	15 000	33,33	500 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	15 000	33,33	500 000

<i>Variation des capitaux propres</i>	<i>Montant</i>
Capitaux propres au 31/12/2015	11 824 140
Bénéfice de l'exercice	1 047 640
Distribution de dividendes	-562 000
Autres mouvements - provisions réglementées	-80 245
Capitaux propres au 31/12/2016	12 229 535

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Reprise</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions réglementées	164 313		125 228	39 085
Provisions pour risques et charges	1 093 251	216 209	441 373	868 087
TOTAL	1 257 564	216 209	566 601	907 172

Commentaires spécifiques sur les provisions pour charges

<i>provision pour impôt</i>	<i>Montant</i>
Provisions pour impôt au 31/12/2015	935 756
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2004	-9 113
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2006	-84 838
Reprise de provision pour impôt sur sinistre 2009	-194 501
Provisions pour impôt au 31/12/2016	647 304

Les plus values dégagées sur les remboursements d'assurances suite aux violents incendies subis au cours des exercices antérieurs détruisant une partie des installations industrielles ont été étalées selon la durée d'amortissements des immobilisations. L'impact de l'impôt sur les sociétés sur ces plus values est neutralisé chaque année.

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissement de crédit	250 211	91 263	147 716	11 231
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 080 088	1 080 088		
Dettes fiscales et sociales	1 276 660	1 276 660		
Dettes sur immobilisations	9 980	9 980		
Autres Dettes	117 103	117 103		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 734 041	2 575 094	147 716	11 231

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	274 952
Dettes fiscales et sociales	586 444
Autres Dettes	18 400
Interets courus sur découverts	120
TOTAL	880 415

NOTES SUR LE RESULTAT

<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>variation</i>
France	11 343 748	10 886 504	457 244
Etranger	393 095	484 674	-91 579
TOTAL	11 736 843	11 371 178	365 665

<i>Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>charges</i>	<i>Produits</i>
Dotation et reprise amortissements dérogatoires		125 228
Reprise provision sur sinistres antérieurs		288 452
Produits exceptionnels divers		6 454
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		105 630
TOTAL		525 764

Ventilation de la base fiscale et de l'impôt

<i>Ventilation de la base fiscale</i>	<i>base comptable</i>	<i>reintégration</i>	<i>déduction</i>	<i>base fiscale</i>
Résultat d'exploitation	1 458 001	319 332	-415 684	1 361 649
Résultat financier	33 087			33 087
Résultat exceptionnel	525 763	865 358	-288 452	1 102 669
Participation des salariés	-200 054	200 054	-190 518	-190 518
TOTAL	1 816 797	1 384 744	-894 654	2 306 887

<i>Ventilation de l'impôt</i>	<i>base fiscale</i>	<i>impôt 33,33%</i>	<i>contribution additionnelle</i>	<i>Impôt total</i>
Résultat d'exploitation	1 361 649	453 883	116	453 999
Résultat financier	33 087	11 029	3	11 032
Résultat exceptionnel	1 102 669	367 556	94	367 650
Participation des salariés	-190 518	-63 506	-16	-63 522
TOTAL	2 306 887	768 962	197	769 159

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties donnés Effets escomptés non échus Créances professionnelles cédées (Dailly) Sûretés réelles consenties Autres engagements	17 350			
TOTAL	17 350			

<i>Engagements reçus</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Accordés par</i>		
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Autres</i>
Avals, cautions et garanties reçues Créances garanties Autres engagements				
TOTAL				

<i>Engagements réciproques</i>				
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>
Abandons de créances conditionnelles Intérêts à échoir sur emprunts Engagement de crédit bail mobilier Découvert bancaire autorisé non utilisé Escompte autorisé non utilisé				
TOTAL				

AVALS ET CAUTIONS DONNEES :

Nantissement de fonds de commerce / emprunt BPVF : 101 000 €
Privilège prêteur de deniers / emprunt CRCA : 350 000 €
Privilège prêteur de deniers / emprunt BPBV : 336 000 €

Capital restant du sur emprunts
BPVF : 188 552 €
CAVF : 61 040 €

AUTRES INFORMATIONS

<i>Effectif moyen par catégories de salariés</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Cadres	5	5	4
Agents de maîtrise	9	7	7
Employés	17	16	14
Ouvriers	82	72	81
TOTAL	113	100	106

Intégration fiscale

la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC.
 Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
 3947 CS Langbroek
 THE NEDERLAND

Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses :

- L'augmentation annuelle des salaires est de :
 2,5 % constant pour la catégorie Cadres
 2,5 % constant pour la catégorie non Cadres
- Le taux d'actualisation est de 1,50% (inflation comprise)
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à :
 de 60 à 62 ans pour la catégorie Cadre
 de 60 à 62 ans pour la catégorie non Cadre
- Le taux de rotation retenu est
 faible pour la catégorie Cadre
 faible pour la catégorie non Cadre
- Le taux de charges sociales retenu est
 45 % pour la catégorie Cadre
 45 % pour la catégorie non Cadre
- Le départ intervient à l'initiative du salarié
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire Insee 2012-2014 M/F
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective proratisée.

Les engagements :

Le montant des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus s'établit ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle ou passif social à la clôture de l'exercice	557 544	557 194

AUTRES INFORMATIONS (suite)

Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.

Informations relatives au CICE

La 3ème loi de finances rectificatives pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013, dispositif ayant les caractéristiques suivantes : un crédit d'impôt de 6 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2013.

Dans sa note en date du 28 février 2013, le collège de l'autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous compte dédié du compte 64 " Charges de personnel " est justifiée.

Au 31 décembre 2016, la société a procédé à l'évaluation de ce Crédit d'Impôt compétitivité sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

La société a bénéficié au cours de l'exercice 2015 d'un CICE pour un montant de 149 413 €.

Celui-ci a été comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'informatin de l'ANC.

Ces sommes lui ont permis de défendre ses parts de marchés, financer ses investissements et le renforcement de son fonds de roulement.